



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2023_3_5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORADOUR**

Date de la convocation :
13 mars 2023

Date d'affichage :
13 mars 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Procuration :
- Votants : 8

Nombre de conseillers

- Pour : 8
- Contre :
- Abstention :

OBJET : Vote taux imposition

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16/03, à 18h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, M. SICARD Éric. M. SYLVESTRE Erwan. M. SYLVESTRE Thierry, Mme MAUFRAS Angélique,

Excusé(s) :

Absents : Mme MONToux Carole

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le maire présente au conseil la possibilité de modifier les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes.

Les taux pour l'année 2023 sont donc les suivants :

- Taxe foncière bâti = 40.42%
- Taxe foncière non bâti = 35.67%
- CFE = 21.13%
- Taxe habitation = 13.49 %

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Didier LAVERGNE

